

Le Mémorial : Les « Noms de l'abolition » »

Salle des Prévôts, Mairie de Paris

(Du 01 au 25 Avril 2009*)

LE 27 avril 1848, un décret du gouvernement provisoire de la II^e République abolit l'esclavage dans les colonies françaises. L'une des premières mesures prises à la suite de cette décision fut d'attribuer des noms patronymiques aux « nouveaux libres ». Les Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais et Réunionnais vivant en esclavage, **avaient pour identité un prénom et un numéro de matricule.**

DE 1848 à 1862, dans toutes les communes de Guadeloupe et de Martinique, 160 000 personnes furent « nommées » par des officiers d'état civil selon les instructions de la commission d'abolition de l'esclavage présidée par Victor SCHÆLCHER. Celle-ci avait recommandé d'attribuer des noms « **variés à l'infini par interversion des lettres de certains mots pris au hasard** ». Ces « noms » sont consignés, pour la Guadeloupe, dans les **registres des « nouveaux libres »** et pour la Martinique, dans **les registres « d'individualité »**.

LE Mémorial « **Les noms de l'abolition** » est constitué de panneaux grand format sur lesquels ont été retranscrits le **prénom** de femmes et d'hommes, célibataires, mères ou pères chefs de famille, **suivi du numéro de matricule et du nom patronymique** attribué aux anciens esclaves.

CE Mémorial constitue un des aspects méconnus ce que fut l'esclavage dans les colonies françaises devenues par la suite des départements d'outre-mer : une entreprise de déshumanisation, un système social dans lesquels des femmes et des hommes « sans nom » durent se construire durant des siècles.

CE Mémorial sera également pour les Antillais, l'occasion de retrouver les hommes et les femmes qui fondèrent leurs familles.

Puisse ce Mémorial nous aider à donner un sens à cette douloureuse histoire trop longtemps refoulée !



Inauguration du Mémorial « les Noms de l'abolition » au Sénat et à la place de la Basilique de Saint-Denis, le 23 mai 2008, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la commémoration des victimes de l'esclavage colonial.

*** Accès à l'exposition du 01 au 25 Avril, de 10h00 à 18h30**

du 1^{er} au 17 avril 2009 : par le Parvis de l'Hôtel de Ville - du 18 au 25 avril 2009 : par le 3 rue de Lobau
(Sauf les lundi 6, mardi 7 et lundi 13 avril 2009 et les dimanches)



CM98 : 3, Villa Dury-Vasselon, 75020 PARIS ☎ / 📠 : 01 43 64 67 75